

Les portes du parc pour ouvrir l'avenir des Hauts

Le parc national et ses joyaux classés à l'Unesco constituent un atout touristique évident. Les bourgs en lisière des sites d'exception pourraient y asseoir leur développement. C'est le concept de portes du parc. Douze projets, à des stades d'avancement différents, sont dans les tuyaux.

ENVIRONNEMENT

Le parc et le classement à l'Unesco comme outil de développement des Hauts? C'est une évidence pour une île qui joue la carte de la nature pour séduire les touristes. L'idée n'est pas neuve mais elle a gagné en force depuis 2010. C'est même une des pistes gravées dans le marbre de la future charte du parc national (lire ci-contre). L'enjeu se situe dans l'aire d'adhésion sur des écarts semi-ruraux donnant accès aux sites remarquables.

Au total, douze portes d'entrée du parc, c'est le terme consacré, ont été retenues. "Toutes les communes voulaient en avoir une", remarque Marylène Hoareau, directrice du parc. Mais il a fallu faire un choix. Les sites choisis, en cohérence avec le Schéma d'aménagement régional, visent à associer les itinéraires de découverte, les bourgs d'accueil sur la route des sites phares... En clair, il s'agit d'associer patrimoine culturel et naturel pour assurer le développement économique de ces écarts qui voient bien souvent les touristes leur passer sous le nez.

Parmi les sites retenus se glisse le Brûlé. Ce quartier reculé de Saint-Denis de plus de 1 700 habitants se trouve idéalement placé sur la route de la Roche écrite. Pourtant, malgré l'afflux dense de pique-niqueurs et de randonneurs, notamment le week-end, le bourg profite extrêmement peu de sa situation. L'activité économique y est bien pauvre, quasi inexistante. Rose-Blanche Louise, l'adjointe en charge du secteur, évoque "un petit village de résidents endormi" où "les structures manquent". Avec un jardin privé, la Vallée heureuse, un restaurant-auberge, le Val Fleuri, et un Spa, l'offre de tourisme et de loisirs y est maigre. Quelques artisans sont recensés mais "ils ne sont pas visibles", note l'adjointe.

DES PROJETS MAIS PAS DE SOUS?

Un projet de porte d'entrée du parc, éligible aux fonds européens, pourrait amener un coup d'accélérateur. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Denis vient justement de lancer un appel d'offres en vue d'élaborer un schéma directeur d'aménagement et de développement. En attendant les conclu-

sions, les pistes ne manquent pas.

Rose-Blanche Louise évoque la volonté de la mairie de créer un pôle touristique artisanal: "La municipalité possède une maison créole, le chalet, qui pourrait très bien devenir un site de mise en valeur du savoir-faire local". Seul hic, la case nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes chiffrés à "plus de 350 000 euros". Quant aux projets de gîtes ou de restauration, "ils ne manquent pas, mais les porteurs privés peinent à trouver les finances pour démarrer".

Dans la forêt que les pique-niqueurs ne boudent pas, des aménagements sont également dans les cartons.

Le Département porte un dossier sur Mamode Camp. Jean-Claude Fidji, conseiller général et adjoint de Gilbert Annette, précise: "On souhaite aménager un site au début du sentier de la Roche écrite avec des toilettes, un point chaud et un petit camping pouvant accueillir quinze à vingt toiles de tentes". Initié depuis 2010, le projet, nécessitant un investissement de "220 000 euros", est toujours en instance et ne devrait pas voir le



Le village du Brûlé ne profite pas des milliers de visiteurs de la Roche écrite et Mamode Camp. L'offre touristique y est bien maigre (photo d'archives FLY).

jour avant fin 2013.

Les initiatives existent mais la coordination n'est pas au rendez-vous. Le cadre "porte d'entrée du parc", que les collectivités doivent porter, doit permettre de mettre le tout en cohérence. La multitude d'intervenants (Région, Département, Commissariat au développement des Hauts, communes, intercommunalités...) n'est pas toujours facile à gérer, ce

qui explique bien souvent des projets longs à sortir. Mais pour Marylène, les douze projets "à des stades différents" avancent. Certains devraient sortir rapidement comme à la Plaine-des-Palmistes.

Elle insiste notamment sur la route des laves où "on n'a pas le droit de se rater" (lire ci-contre). Elle estime, sans surprise, que c'est une chance à saisir pour "créer des pro-

duits touristiques". Schéma d'interprétation, signalétique, développement d'un label, mise en valeur du savoir-faire local, développement de l'offre de restauration et d'hôtellerie... Le travail ne manque pas mais c'est peut-être l'occasion de profiter pleinement du label Unesco obtenu en 2010 et qui, partout dans le monde, booste le tourisme ■

B.G.

Feu vert pour la charte du parc

Le projet de charte du Parc national, véritable document stratégique pour les dix ans à venir concernant les trois quarts du territoire, vient d'obtenir le feu vert de la commission d'enquête publique. À l'issue d'une procédure de 52 jours, 97 personnes ont été reçues par les commissaires enquêteurs et 199 avis ont été exprimés. 82 % des contributeurs sont favorables au texte. La CASud et six communes ont remis un avis défavorable ou très réservé. Certaines communes ne se sont même pas prononcées.

Malgré les enjeux et les conflits d'usages, c'est faible juge la commission d'enquête. Quoi qu'il en soit, le rapport, qui a été remis au préfet lundi, émet un avis favorable. Il est toutefois assujéti à une clause suspensive et à douze recommandations. La condition émise par les commissaires enquêteurs concerne la mise en place "impérativement" d'un conseil économique social et culturel (CESC). Ce dernier sera chargé de la mise en

œuvre de la charte (chasse, pêche, agriculture, développement des Hauts, biodiversité...) et de se prononcer sur les questions sensibles. Daniel Gonthier, président du parc, estime: "Sincèrement, cela tombe bien. Nous avons nous-même inscrit cette instance dans la révision de la loi actée en 2006. C'était prévu. Mais le conseil d'administration, qui compte 88 membres, fonctionne déjà comme un CESC".

"UNE ANNÉE CHARNIÈRE"

Cette instance, dont le nombre de membres idéal ne doit pas dépasser la vingtaine selon Daniel Gonthier, doit intégrer des organisations, des associations et des personnalités ainsi que des représentants des habitants et usagers du parc. Un CESC provisoire sera mis en place "dès le mois prochain". Il devra apporter sa pierre à l'édifice dans l'amendement du projet de charte. Ce dernier doit intégrer notamment les avis recueillis lors de

l'enquête publique et les recommandations des commissaires enquêteurs. Ces derniers notent notamment le besoin de faire évoluer le périmètre du cœur du parc (105 000 hectares) afin de pouvoir en exclure les terrains privés (10 %). Par ailleurs, ils estiment que le périmètre de l'aire d'adhésion (87 696 hectares) doit d'ores et déjà être revu et corrigé. Elle demande aussi un recours limité aux avis simples ou autorisations. Ces derniers doivent être remplacés par "la prise en compte dès la conception des projets des enjeux du Parc".

Pour Daniel Gonthier, tout cela est positif: "Globalement, la charte respecte les textes de loi. On nous demande d'être encore meilleurs. Soit, on va poursuivre". La charte améliorée doit être soumise dans les prochains mois au conseil d'État. Les communes seront ensuite sollicitées de nouveau avant la fin de l'année.

Daniel Gonthier évoque une "année charnière". L'avis favorable de la commission d'enquête constitue à ses yeux une étape majeure franchie. Il le brandit face aux détracteurs "qui veulent opposer la Réunion au parc alors qu'il s'agit d'un projet élaboré par les Réunionnais". Il s'en prend notamment au député maire de Saint-Leu, à la C.mac et à son leader Antoine Fontaine. Si le feu vert de la commission d'enquête est tombé, il est fort à parier que certains contestataires ne molliront pas pour autant ■

B.G.

De nombreuses manifestations ont été menées par les détracteurs du parc: éleveurs, propriétaires privés... Daniel Gonthier affirme que le parc travaille à résoudre les conflits (photo d'archives R.P.).



Parc et Mairie veulent donner à "voir et à comprendre" aux visiteurs (photo d'archives).

À Sainte-Rose, la coulée 77 va se mettre en scène

C'est à Piton Sainte-Rose que la première "porte" du Parc devrait voir le jour. Si tout se passe bien, les travaux de transformation de l'ancienne gendarmerie, "miraculée" en 1977, devraient démarrer l'année prochaine. Situé en face de l'église de Notre-Dame-des-Laves, le bâtiment deviendra l'un des "relais de territoire" du Parc et la porte d'entrée nord de la route des laves. Un lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs, déjà nombreux à visiter l'église avant de poursuivre leur périple à travers le Grand-Brûlé. À l'intérieur, le public aura accès à un espace pédagogique et scientifique sur le volcanisme littoral et le phénomène des coulées notamment hors enclos, en complément des informations distillées par la future porte sud, prévue au Tremblet. À l'extérieur, la coulée 77 devrait se mettre en scène avec

un projet de cheminement en cours de réflexion. L'idée étant de faire revivre les événements, de donner des "sensations" aux visiteurs. Le creusement d'un trou dans la lave est un projet parmi d'autres pour illustrer l'épaisseur de lave comme la remise à nue de certains tronçons désormais recouverts par la végétation... À la mairie, on a signé des deux mains les différentes conventions avec le Parc en voyant dans le projet un outil de développement pour la commune et un moyen de retenir un peu plus les visiteurs sur son territoire. Un espace sera dédié à la présentation touristique de Sainte-Rose et un autre aux artisans et commerçants de la ville. Le restaurant situé à l'étage restera en place ainsi que le local du SALM de Guy Pignolet ■

P.M.

